

**ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS
DES JEUNES HANDICAPES MENTAUX
DE MADAGASCAR (A.P.A.J.H.M.M.)**



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

**CENTRE D'AIDE INTEGREE PAR LE TRAVAIL (C.A.I.T.)
LA SOURCE**

2010-2013

Comité de rédaction

Monique RAMIARAMANANA
Christian RATOVONDRAHONA
Jean-Norbert RAZAFINJATOVO
Laza Albertine RAOLIARISOA
Daniela RAMASINORO

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CONTEXTE	3
I. L'A.P.A.J.H.M.M.	3
1. CADRE LEGAL	3
2. MISSIONS	4
II. LE C.A.I.T. LA SOURCE	5
1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	5
2. LES OBJECTIFS GENERAUX.....	6
3. LA POPULATION ACCUEILLIE	7
4. LES PRESTATIONS	8
A. Accueil	8
B. Restauration.....	8
C. Scolarisation de base.....	8
1) Apprentissage scolaire.....	8
2) Activités cognitives	9
3) Langage	9
D. Prestations éducatives	9
1) Actes de la vie journalière	9
2) Travaux manuels.....	9
3) Activités socioculturelles et sportives.....	9
E. Inclusion socioprofessionnelle	9
1) Apprentissage préprofessionnel.....	9
2) Inclusion dans le milieu familial et l'environnement proche	10
3) Insertion professionnelle	10
III. L'ORGANISATION DU CENTRE.....	10
1. LES PROCEDURES	10
A. Critères et procédure d'admission.....	10
B. Relations avec les familles	11
C. Règles essentielles de la vie en collectivité.....	11
2. LES MOYENS HUMAINS	12
A. Organigramme.....	12
B. Le personnel et ses fonctions	12
C. Communication et coordination entre professionnels.....	14
3. LES MOYENS MATERIELS	16
4. LES MOYENS FINANCIERS	16
IV. EVALUATION ET SUIVI	16
PERSPECTIVES.....	17
ANNEXES.....	17

CONTEXTE

Le Centre d'Aide Intégrée par le Travail – C.A.I.T. « La Source » a toujours eu le souci de poursuivre les efforts dans la recherche de bonnes pratiques en vue de l'amélioration de la qualité des services rendus à ses usagers. L'aide apportée par Handicap International dans le cadre du projet « Ensemble Différemment », volet « renforcement des capacités des professionnels », à travers les séances de formation et des appuis techniques, a permis d'enrichir la réflexion collective tout au long des travaux relatifs à l'élaboration de ce Projet d'Etablissement.

La Source a pu bénéficier avec les deux autres centres retenus dans le projet « Ensemble Différemment », des deux séries d'apports théoriques et méthodologiques qui ont été organisées :

- 1- en direction du (de la) président(e) de l'association, de son (sa) trésorier(ère) et du directeur de l'établissement, sur les thèmes de la vie associative, le management, la gestion financière simplifiée et les techniques de communication et de négociation
- 2- en direction du personnel éducatif avec la participation du responsable du centre, sur les thèmes « handicap et éducation spécialisée », « contrat social et éducatif dans le cadre des relations avec les familles », « la médiation familiale » et « sexualité des jeunes ».

Un appui technique régulier pour l'élaboration du Projet d'Etablissement a été également assuré.

Les acquisitions provenant de ces différentes sessions ont permis de restructurer l'organisation générale du Centre et de mettre en place des outils de travail plus fonctionnels. C'est dans la perspective de la passation de pouvoir de l'actuel directeur à la future coordinatrice et de recrutement de nouveaux professionnels (secrétaire et éducateur sportif), que la totalité du personnel et les responsables associatifs se sont efforcés à participer aux ateliers qui se sont tenus dans le cadre de la production du document final.

Le Projet d'Etablissement se situe à l'interface entre le projet associatif, projet militant, politique et social en réponse à une problématique qui apparaît dans les statuts et les textes fondateurs et le(s) projet(s) de service ou programme de mise en forme opérationnelle commune et technique, d'une équipe partageant les mêmes objectifs. Faire de plusieurs services une réelle équipe pluridisciplinaire autour d'un projet institutionnel en adéquation avec les réalités de terrain constitue un enjeu important. Le management des équipes lors de sa conception est probablement le premier facteur de réussite ou d'échec, tant il est vrai que l'adhésion au projet d'établissement est une condition sine qua non de la cohésion des équipes lors de sa mise en œuvre.

Au-delà de la garantie d'une cohésion interne, le Projet d'Etablissement facilitera également l'ouverture du Centre vers l'extérieur.

I. L'A.P.A.J.H.M.M.

1. Cadre légal

L'Association des Parents et Amis et des Jeunes Handicapés Mentaux de Madagascar (A.P.A.J.H.M.M.) a été fondée par Monsieur et Madame RAZAFINJATOVO Jean Norbert avec 12 membres bénévoles. Déclarée à but non lucratif suivant l'Ordonnance N°60.133 du 3

octobre 1960, elle a obtenu un récépissé de sa constitution le 19 mars 1990 sous la référence N° 90/090 FAR/ANT/AT/ASS, renouvelé le 06.11.96 (AR N° 1183). Elle a été reconnue comme « ONG exerçant des actions éducatives des handicapés » par le Ministère de la Population et du Redressement Social le 27 janvier 1997, (N° 97/001/MPRS/SG/DGRS/DRS/SONG).

De même, Handicap International Madagascar lui a délivré le 8 septembre 1997, une attestation de reconnaissance en tant « qu'Association Humanitaire qui exerce des actions éducatives des handicapés mentaux », mentionnant que « cette association travaille depuis plusieurs années avec Handicap International pour le développement social des Personnes Handicapées ».

La Circonscription Scolaire (CISCO) d'Antananarivo Renivohitra lui a accordé l'autorisation d'ouverture d'un établissement privé mixte d'enseignement du niveau I dénommé « C.A.I.T. la Source », par décision n° 10/2364 du 21 mai 2010 dont la capacité d'accueil légale a été fixée à 75 élèves.

Le CLUB SPORTIF CAIT LA SOURCE (C.S.C.S.) est reconnu par la Délégation Régionale de la Jeunesse et des Sports sous la référence 110/PAA/DIRJS/R.A.NGA/CCUA/DRJS en date du 28 septembre 2006.

La Source est également membre de l'UNAPEI-France (Union Nationale des Associations de Parents de Personnes Handicapées et de leurs Amis), de l'Union Nationale des Personnes en situation de Handicap Mental (UNAPHAM) et du Collectif des Organisations des Personnes Handicapées (COPH).

2. Missions

Tel que défini dans ses statuts, l'A.P.A.J.H.M.M. s'est fixée comme but de « rééduquer et former les enfants, adolescents et jeunes handicapés mentaux pour trouver une meilleure intégration sociale, culturelle et économique dans notre communauté » ce, notamment par la création d'un Centre d'Aide Intégrée par le Travail (C.A.I.T.).

Elle a pour objectifs principaux de :

- accueillir, rééduquer et former des enfants et jeunes en situation de handicap mental, relativement autonomes, dans son Centre
- sauvegarder leurs intérêts, défendre et appliquer tous les droits communs en tant que citoyen à part entière dans la vie communautaire
- favoriser leur intégration sociale et professionnelle dans tous les domaines afin qu'ils soient susceptibles d'exercer un travail avec des ressources minimales décentes
- constituer un groupe de vie menant à la coopération
- maintenir et mettre en valeur la proclamation des Nations Unies ayant pour thème « Pleine Participation et Egalité » (Année Internationale des Personnes Handicapées 1981).

Concrètement, elle œuvre pour

- le développement continu du C.A.I.T. ainsi que l'amélioration des matériels nécessaires à la rééducation de ses usagers
- la recherche des moyens budgétaires permettant l'autofinancement et la pérennisation du Centre
- la collaboration avec les institutions, organismes nationaux et/ou internationaux poursuivant les mêmes objectifs

- le développement durable, la sensibilisation à la défense des droits des personnes handicapées mentales par un plaidoyer auprès des différents ministères.

L'évolution des relations entre les membres de l'A.P.A.J.H.M.M. a amené les fondateurs à réduire leur nombre pour éviter les conflits d'intérêts et à concentrer leurs efforts sur la gestion du Centre. Au terme de vingt années de fonctionnement, même si la configuration de la structure peut paraître par trop familiale, le C.A.I.T. La Source bénéficie d'une reconnaissance de qualité des services rendus dans le secteur socio-éducatif et d'un réseau de partenariat étendu. L'encadrement et les formations assurés auprès du personnel, en majorité membres de la famille, ont pour but d'élever le niveau de compétences de chacun pour assumer efficacement ses fonctions dans le respect des valeurs et de l'éthique communes.

« On ne choisit pas d'avoir un enfant handicapé mais on peut en minimiser les conséquences tant pour lui que pour son entourage. »

II. LE C.A.I.T. LA SOURCE

Le «Centre d'Aide Intégrée par le Travail-C.A.I.T. La Source» a été créé par l'A.P.A.J.H.M.M. le 3 décembre 1990. Les lieux d'implantation successifs du Centre ont été :

- de 1990 à 1995, au foyer FJKM Anosisoa Ambohimanarina qu'il a dû quitter en raison des travaux d'extension de l'église
- de 1996-2003 : à Anosivavaka Ambohimanarina lot IVK 82/83 suite à la réhabilitation d'un local appartenant aux fondateurs, avec l'aide d'Handicap International et du Lions Club Vohitsara
- en 2004, l'association gestionnaire a pu construire sur un terrain appartenant à la Présidente grâce à l'obtention d'un financement auprès de l'Ambassade du Japon à Madagascar. La première tranche des nouveaux locaux a été inaugurée par l'Ambassadeur du Japon et un représentant du Ministère de la population, le 19 mars 2004. La deuxième tranche a été achevée et inaugurée le 14 mai 2008 par le premier secrétaire de l'Ambassade.

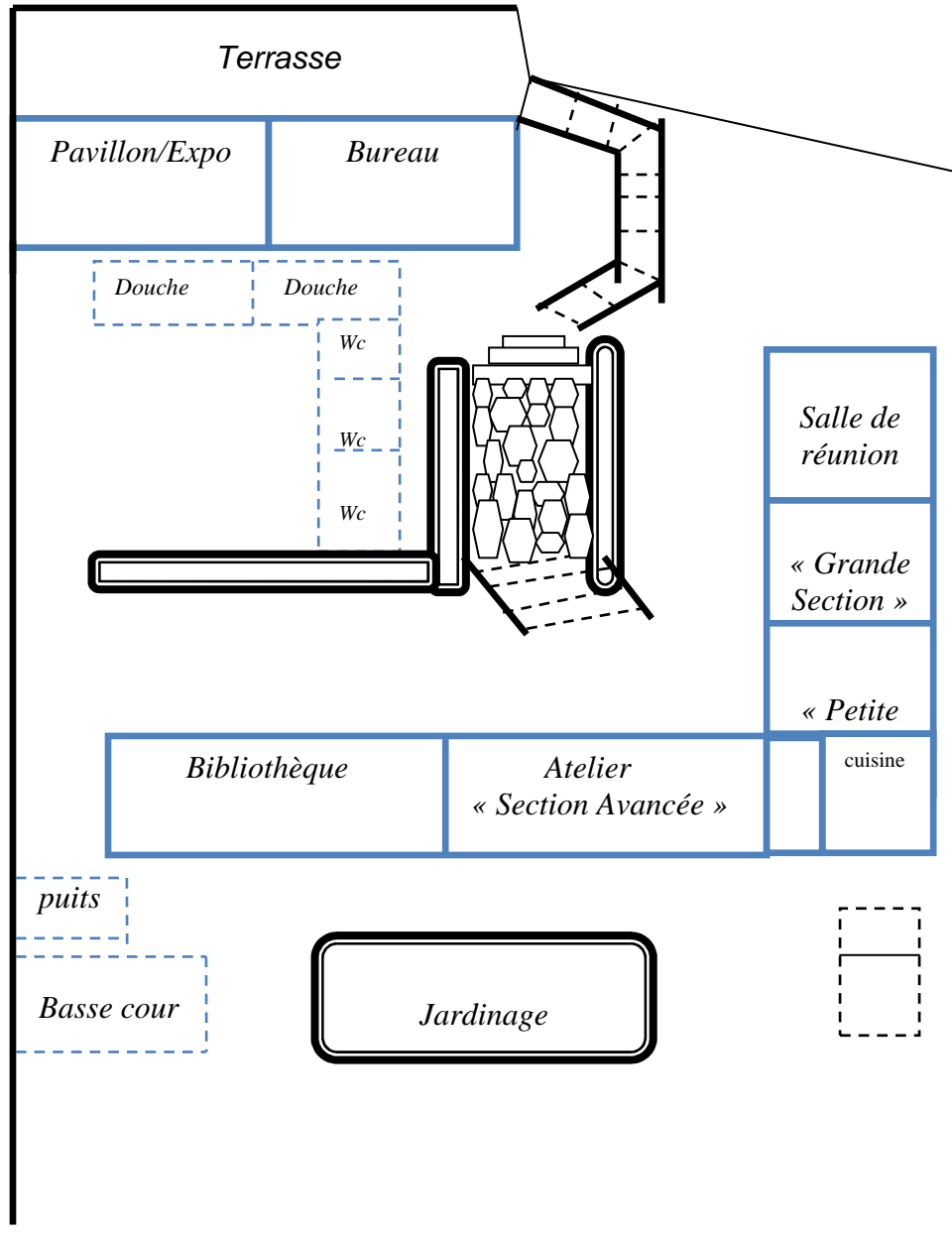
1. Localisation géographique

Depuis 2004, le Centre est donc situé dans le VI^o arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo au lot IVL 24 H bis, Ambohimanarina Anosivavaka, donnant directement sur la RN4, au PK5.

Il se trouve dans un quartier central et animé, à proximité des services administratifs de base, de nombreux commerces, d'établissements d'enseignement publics et privés, bien desservi par le réseau de transports en commun. Cette localisation constitue un atout pour les bénéficiaires qui ne disposent pas d'un moyen de transport privé et facilite l'insertion des usagers dans l'environnement proche.

L'accès physique au bâtiment ne pose pas de problème particulier et des travaux d'accessibilité signalétique viennent d'être réalisés par Handicap International.

Plan du site : 750 m² de superficie totale, sur deux niveaux, 2 salles en rez-de-chaussée et 6 salles en rez-de-jardin



2. Les objectifs généraux

En accord avec les valeurs de l'Association et l'éthique de l'établissement, le C.A.I.T La Source a pour mission d'œuvrer pour le développement, l'épanouissement et l'inclusion des personnes présentant une déficience intellectuelle ainsi que pour la reconnaissance de leur citoyenneté.

« Notre travail a un prix : l'amour, la compétence, la patience »
« Notre devise : la motivation, l'efficacité, la pérennisation »

L'objectif général du Centre est d'accueillir et de former les enfants, adolescents, jeunes ayant besoin d'un accompagnement individualisé et adapté :

- défendre leur droit à l'éducation, à la santé et à la reconnaissance de tous
- favoriser leur intégration et leur inclusion dans la communauté et dans le domaine professionnel en milieu ordinaire
- développer leur autonomie pour une inclusion dans le milieu familial et l'environnement proche
- à plus long terme, le C.A.I.T. La Source souhaiterait créer un atelier protégé en raison des difficultés rencontrées pour l'insertion professionnelle des adultes en milieu ordinaire.

3. La population accueillie

La Source accueille des enfants, des adolescents et des jeunes présentant une déficience intellectuelle, âgés de 6 à 30 ans. L'établissement est mixte. Compte tenu des infrastructures existantes, sa capacité réelle d'accueil est estimée à 60 places. Pour cette année 2010-2011, il y a 43 usagers présents.

Tranche d'âge	Spécificité	Féminin	Masculin	Total
6-12 ans	Autisme	2	8	10
	Trisomie 21	2	2	4
	Déficience intellectuelle	0	3	3
13-18 ans	Autisme	2	1	3
	Trisomie 21	0	2	2
	Déficience intellectuelle	2	5	7
19-24 ans	Autisme	1	2	3
	Trisomie 21	1	0	1
	Déficience intellectuelle	3	5	8
25 ans et +	Autisme	0	0	0
	Trisomie 21	1	0	1
	Déficience intellectuelle	0	1	1
Total général		14	29	43

Récapitulatif :

- Effectif total : 43
- Répartition par sexe : 29 de sexe masculin et 14 de sexe féminin
- Répartition par âge : 17 de 6-12ans ; 12 de 13-18ans ; 12 de 19-24ans et 2 de 25 ans et
- Répartition par spécificité,
 - Autisme : 16 personnes dont 11 de sexe masculin et 5 de sexe féminin
 - Trisomie 21 : 8 personnes dont 4 de sexe masculin et 4 de sexe féminin
 - Déficience intellectuelle : 19 personnes dont 14 de sexe masculin et 5 de sexe féminin

Lorsque les familles s'orientent vers un établissement spécialisé c'est généralement en dernier recours, c'est-à-dire que souvent elles ne savent plus que faire de l'enfant ou comment faire avec l'enfant.

Cette situation traduit toutes les difficultés familiales à couvrir même les besoins fondamentaux pour le développement et l'épanouissement des membres.

Dans la plupart des cas, les besoins des usagers du C.A.I.T. La Source relèvent moins de la rééducation que de l'éducation à proprement parler :

- besoins physiologiques tels une alimentation de croissance, des activités favorisant le développement de la motricité, de la propreté et de l'hygiène
- besoins de sécurité et d'acquisition de repères
- besoins d'appartenance à travers des relations véhiculant acceptation et respect, stimulant la confiance en soi.

Il s'agit de leur offrir un accompagnement spécialisé pour un développement qui leur permettrait d'accéder au maximum d'autonomie selon leurs potentialités.

4. Les prestations

Les usagers sont en demi-pensionnat, la cantine incluse. Pour les activités ils sont répartis en trois groupes suivant leur âge, leur niveau intellectuel et leurs capacités :

- Petite Section, activités psychomotrices et d'éveil
- Grande Section, acquisition de connaissances nouvelles et de l'autonomie pratique
- Section Avancée, axée sur l'apprentissage professionnel avec un programme de maintien des acquis et des activités visant le renforcement de l'autonomie en vue d'une insertion socioprofessionnelle.

A. Accueil

L'accueil revêt une importance particulière parmi les services offerts par le Centre. Il est assuré par les professionnels qui se relaient tout au long de la journée pour un accompagnement individualisé. Il permet d'établir un cadre de relations de confiance sécurisantes pour l'ensemble des bénéficiaires. Ces moments font partie du travail éducatif par l'observation possible des comportements des usagers.

B. Restauration

La cantine constitue une aide pour la famille dans la mesure où elle allège les charges liées aux déplacements. C'est aussi le choix du Centre car le repas pris en commun au réfectoire privilégie un temps et un espace éducatifs : acquisition de repères spatio-temporels, de règles de vie, d'autonomie...L'aspect nutritionnel est également pris en compte à travers l'établissement d'un menu varié répondant aux besoins de croissance et de bien-être physique.

C. Scolarisation de base

Les activités pédagogiques sont essentiellement axées sur le montage et le développement d'un savoir. L'objectif est d'enrichir les connaissances des usagers, de les éveiller à des connaissances nouvelles permettant d'accroître leur potentiel cognitif et créatif. La répétition pédagogique est la méthode utilisée et la prise en charge individuelle aux activités proposées stimule davantage leur intérêt et la motivation au travail.

1) Apprentissage scolaire

Lecture, écriture, numération, notions mathématiques, exercices d'éveil, connaissances générales...

Objectif : savoir lire, écrire et compter.

2) Activités cognitives

Observation, mémoire, concentration, attention, logique, discrimination, ressemblance, analogie

Objectif : permettre une amélioration des capacités intellectuelles.

3) Langage

Communication, compréhension, expression, articulation

Objectif : permettre le développement de l'expression.

D. Prestations éducatives

Dans ces activités les enfants, adolescents et jeunes doivent arriver à faire sortir leurs potentialités pour les transformer en quelque chose de positif pour eux-mêmes. La prestation éducative relève et améliore leur socialisation, stimule progressivement vers l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne.

1) Actes de la vie journalière

Ménage, hygiène et schéma corporel, vie quotidienne (vestimentaire, alimentaire...)

Objectif : acquérir l'autonomie pratique.

2) Travaux manuels

Exercices de motricité fine, dessin, coloriage, peinture, découpage, collage, déchiquetage, familiarisation occulo manuelle avec les objets et certains matériaux (carton, plastique, bois, journal, pâte à modeler, plâtre, graines...)

Objectif : amélioration du développement psychomoteur en général.

3) Activités socioculturelles et sportives

Piscine, classes vertes, sorties récréatives, visites d'usine, programme « vivre ensemble », musique, danse, théâtre, participation aux diverses manifestations

Objectif : socialisation et épanouissement global des usagers, savoir-être.

E. Inclusion socioprofessionnelle

L'objectif général est d'améliorer le plus possible les acquis pour pouvoir intégrer le jeune dans un dispositif d'activité professionnelle. Il s'agit de redonner aux personnes en situation de handicap un statut d'acteur.

1) Apprentissage préprofessionnel

Ateliers cuisine et pâtisserie, initiation à la couture, en plâtre et en jardinage

Objectif : permettre aux usagers d'acquérir des compétences utiles en milieu familial et en milieu professionnel.

2) Inclusion dans le milieu familial et l'environnement proche

En collaboration avec les parents et au travers de l'instruction religieuse et civique, favoriser la participation des usagers aux activités familiales : courses, préparation des repas, sorties et divers évènements...

Objectif : développer les savoir-faire et le savoir-vivre.

3) Insertion professionnelle

Encadrement pour la fabrication en ateliers de produits finis commercialisables : en cuisine, pâtisserie, potager, petit élevage, objets décoratifs...

Objectif : acquérir les capacités nécessaires pour tenir une occupation valorisée en milieu ordinaire.

III. L'ORGANISATION DU CENTRE

Le C.A.I.T. La Source est un centre de jour ouvert de 8 heures à 16 heures du lundi au vendredi, sauf le mercredi où le Centre ne fonctionne qu'en matinée. Un débat s'est instauré concernant le calendrier annuel : faut-il suivre les vacances scolaires pour que les enfants puissent être en famille en même temps que la fratrie ou bien, dans la mesure où il s'agit d'un centre socio-éducatif, ne serait-il pas préférable d'adopter un rythme différent ? En l'état actuel de la réflexion, aucune décision n'a été prise : la position des parents, qui n'ont pas encore été consultés mais qui en toute hypothèse seront sensibles à l'impact financier d'une ouverture permanente du Centre sur l'année, constituera l'élément décisif.

Le fonctionnement institutionnel est consigné dans trois documents mis à la disposition de tous les acteurs : les règles essentielles de la vie en collectivité, les engagements vis-à-vis de la famille et la présentation des différentes réunions fonctionnelles.

1. Les procédures

A. Critères et procédure d'admission

Le C.A.I.T. La Source accueille les enfants/ jeunes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés tel que la trisomie 21, l'autisme et divers syndromes génétiques, disposant d'une autonomie motrice (ni béquilles, ni fauteuil roulant).

Lors d'une demande d'admission, la Coordinatrice reçoit les parents et l'utilisateur pour un entretien dont l'objectif est de voir l'adéquation des caractéristiques et des besoins de la personne avec les missions de l'établissement. Les tarifs leur sont communiqués et il leur est remis une fiche de renseignements à remplir.

En cas de décision favorable, les parents reviennent pour visiter les lieux et rencontrer l'éducateur qui sera référent de leur enfant. Cette rencontre est également l'occasion de répondre à toutes leurs interrogations et se conclut par la signature du contrat d'engagement.

Suite à l'admission, la prise en charge se fait en deux étapes :

- une période d'observation de trois mois qui permet de confirmer l'orientation de l'utilisateur vers la section qui lui convient
- si cette période est positive, une année éducative lui sera proposée à temps plein.

Après la période d'observation, un Projet Educatif Individuel (PEI) est établi par l'équipe éducative et la coordinatrice. En effet, il est nécessaire pour garantir un bon suivi et permettre d'ajuster son programme en fonction de ses besoins.

Lors de la préparation du PEI, l'éducateur référent remplit un plan de synthèse comprenant les domaines suivants : présentation de l'usager, attente des éducateurs, de l'usager et de ses parents, les objectifs socio-éducatifs retenus et les perspectives futures.

B. Relations avec les familles

Les parents sont les premiers acteurs de la prise en charge de leurs enfants. Ce sont eux qui ont la responsabilité de l'éducation et de l'éveil de leur enfant à la maison et qui lui offrent le cadre affectif indispensable à son développement. Les relations familiales constituent la plus importante source de développement efficace de l'individu sur le plan psycho affectif et social. La place de l'enfant est au sein de sa famille, c'est le premier milieu dans lequel un enfant ou jeune en situation de handicap reçoit et émet en retour de l'amour, de la tendresse et de l'attention.

Les familles sont régulièrement associées à la prise en charge de leur enfant :

- par la visite de pré-admission où elles sont accueillies par la Coordinatrice
- par l'admission qui se fait en présence de l'éducateur référent et vise la mise en place du projet personnalisé de l'enfant et aux évaluations du PEI
- par des rendez- vous réguliers à leur demande ou à celle de l'établissement et par la participation aux portes ouvertes et autres manifestations
- à travers les séances trimestrielles de groupe de parole et/ou de formation où les parents peuvent échanger entre eux et ou avec les professionnels du Centre et émettre en commun des observations, des suggestions et des propositions.
- à travers le Conseil de la Vie Sociale où elles sont représentées, conseil qui donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, sur l'organisation interne, la vie quotidienne et les activités.

C. Règles essentielles de la vie en collectivité

Chacun s'engage au respect de l'autre, de la parole donnée, des procédures, règlements, protocoles, des concertations formalisées, des projets individuels, des conventions de partenariat....

Si le personnel est tenu à ces engagements par ses obligations professionnelles, l'éthique du métier, s'il est guidé par les références théoriques de ses compétences comme par les valeurs associatives, les usagers et leurs familles n'ont d'autres obligations que l'engagement moral de collaborer aux projets éducatifs, dont les objectifs s'appuient de toute façon sur leurs souhaits et leurs besoins.

Cet engagement moral des usagers en capacité de l'exercer, et celui des familles ou tuteurs, n'a d'autre but que la coordination des efforts et l'efficacité de la prise en charge.

Il passe par :

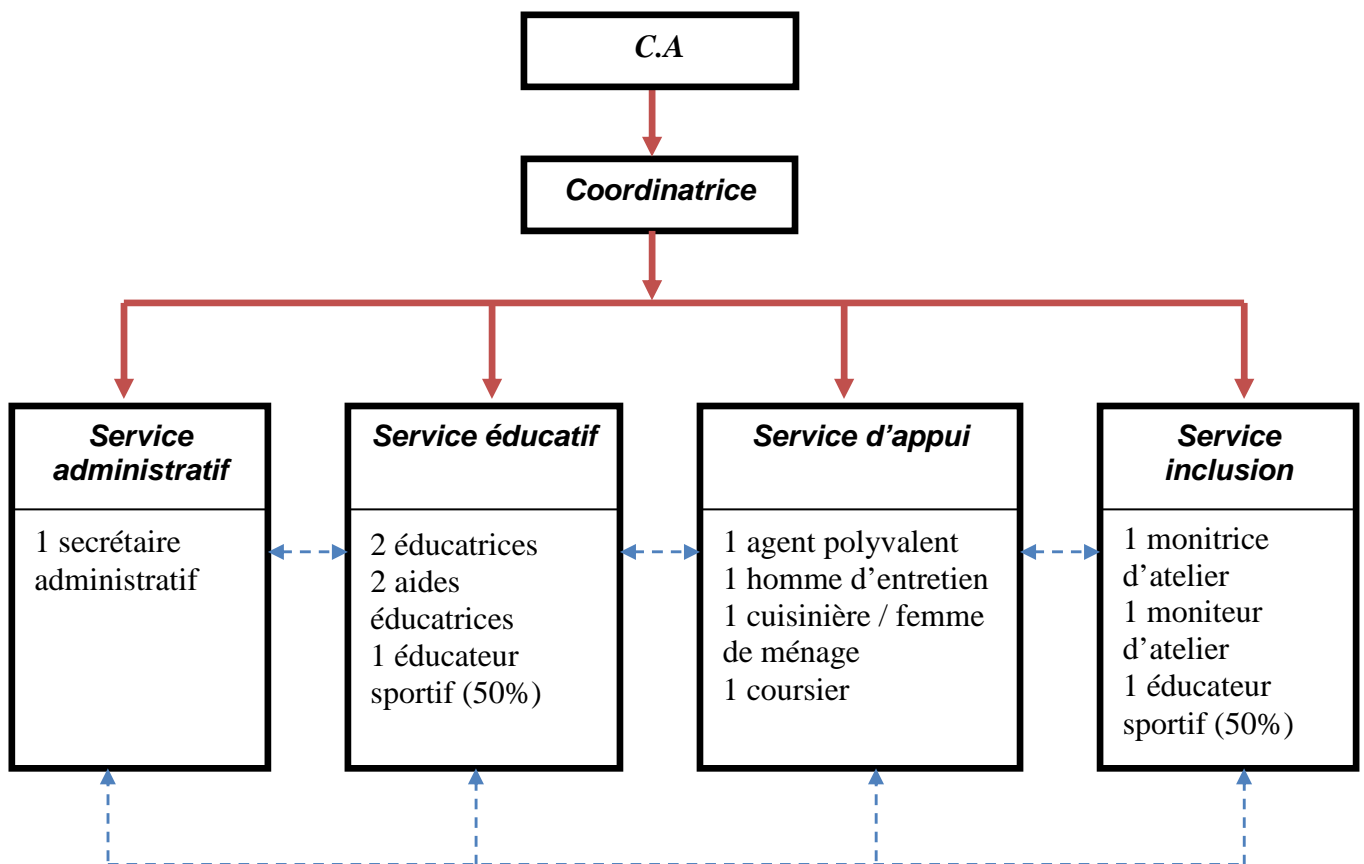
- le respect des décisions de prise en charge, des rendez-vous de réunions, des synthèses et des consultations... Participation à certaines activités et aussi contrepartie au domicile des actions institutionnelles
- le respect des termes du contrat d'engagement : mise en œuvre des prescriptions retenues, participations financières le cas échéant
- le respect des biens et équipements collectifs
- le respect des autres personnes
- le respect des règles d'hygiène et de vie.

Le respect est étymologiquement un « regard en retour » une marque de considération. Le respect est donc un mouvement réciproque : si chacun a droit à la dignité, c'est d'abord par le respect manifesté à l'autre et par le devoir de considérer l'autre que ce droit s'acquiert.

De même, comme dans toute communauté de vie, la liberté des uns va commencer là où s'arrête celle des autres. Les règles d'hygiène de base doivent donc être appliquées (des poux, des parasitoses, des infections contagieuses) et sont l'affaire de tous, professionnels et familles, sans préjugés ni stigmatisation.

2. Les moyens humains

A. Organigramme



Légende : → lien hiérarchique
←- - - -> lien fonctionnel

B. Le personnel et ses fonctions

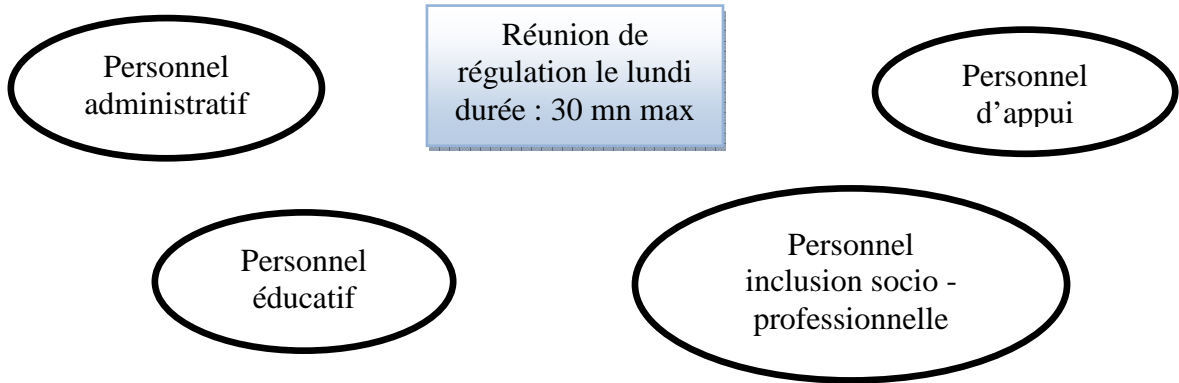
Quatorze personnes assurent le fonctionnement du Centre. La secrétaire et l'éducateur sportif viennent d'être embauchés pour compléter l'équipe dans le cadre de la nouvelle organisation.

- **La coordinatrice** : par délégation du conseil d'administration, elle est la responsable du Centre
 - en assure la gestion,
 - coordonne les services offerts,
 - assure les liens avec l'extérieur,

- organise et dirige les réunions,
 - encadre l'ensemble des stagiaires accueillis par le Centre,
 - recrute le personnel en accord avec le Conseil d'Administration.
- **La secrétaire administrative** :
 - accueil (communication, standard),
 - tenue des dossiers,
 - tenue de caisse,
 - réception et rédaction du courrier,
 - participation aux réunions d'équipe.
 - **Educateurs (3)** : ils sont les référents du Projet Educatif Individuel (P.E.I.) et en tant que tels établissent les fiches d'observation et les fiches de synthèse
 - suivi des dossiers des usagers,
 - encadrement éducatif des enseignements,
 - encadrement de toutes les activités de groupe (préparation, organisation, mise en œuvre, évaluation),
 - participation aux réunions d'équipe,
 - maintien des relations avec les familles,
 - accompagnement des stagiaires.
 - **Aides-Educatrices (2 dont 1 bénévole)**
Elles assistent les éducateurs (trices) dans les tâches quotidiennes pour une meilleure prise en charge des usagers et participent à toutes les réunions d'équipe.
 - **Educateur sportif (1)**
 - encadrement des activités sportives des groupes,
 - encadrement des Activités Physiques et Sportives Adaptées (APSA),
 - soutien aux activités de psychomotricité,
 - participation aux réunions d'équipe.
 - **Moniteurs d'atelier (2)**
 - encadrement des apprentissages professionnels (cuisine, pâtisserie, couture, jardinage, confection d'objets décoratifs),
 - établissement des fiches d'évaluation et de synthèse pour les usagers,
 - participation aux réunions d'équipe.
 - **Personnel d'appui (4)** : 1 agent polyvalent, 1 homme d'entretien, 1 coursier et 1 cuisinière)
 - préparation des repas,
 - responsabilité des matériels de cuisine,
 - entretien des locaux,
 - surveillance de la propreté générale du site,
 - contribution à l'hygiène des usagers,
 - approvisionnement en eau (suite au vol de leur motopompe, il n'y a plus d'eau courante dans le Centre),
 - courses diverses,
 - participation aux sorties récréatives, classes vertes, piscine, colonies de vacances,
 - contribution pour assurer la sécurité des usagers au sein de l'établissement.
 - **Stagiaires** : le Centre accueille régulièrement des stagiaires nationaux et étrangers en travail social, en orthophonie et en ergothérapie.

C. Communication et coordination entre professionnels

I)



Objectifs :

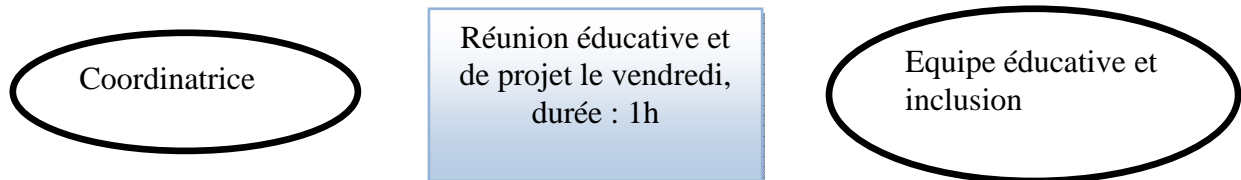
Partager – écouter – réguler – organiser – se concerter – rendre compte – prévoir – résoudre – suggérer – proposer – prendre des décisions

Permettre une coordination des services pour assurer le bien- être des jeunes accueillis et un projet de vie cohérent.

Autour des points suivants :

- la vie à l'intérieur du Centre,
- les informations et observations générales,
- la coordination des services,
- les plannings des personnels,
- les relations avec tous les partenaires,
- les besoins matériels,
- la vie des usagers : santé – comportements - leurs soucis – leurs joies,
- les relations adultes / enfants et adolescents,
- les difficultés rencontrées.

II)



Objectifs :

- suivre l'évolution des projets éducatifs individuels
- analyse et avis de l'équipe sur l'observation des nouveaux bénéficiaires

III)

Coordinatrice

Réunion administrative et de gestion : une fois par semaine, durée 30 à 45 mn

Agents administratifs

Objectifs :

- *faire le point de la situation administrative : courrier, relations téléphoniques*
- *faire le point au niveau financier*
- *le suivi des dossiers au niveau des achats, des travaux...*
- *relations avec les partenaires*

IV)

Coordinatrice

Réunion d'intendance cuisine-entretien, vendredi
durée : 30 mn

Personnel d'appui

Objectifs :

- *évaluation de la situation au niveau de l'intendance et de l'économat*
- *planning des sorties et ajustement des besoins culinaires*
- *élaboration des menus en tenant compte des particularités propres aux usagers*

V)

Coordinatrice

Rencontre avec les personnels à la demande

Objectif : permettre à chaque membre de l'équipe de pouvoir disposer d'un temps d'écoute et de rencontre afin de répondre à un besoin particulier, soit directement, soit en proposant une médiation extérieure selon le contexte en présence

3. Les moyens matériels

- Matériels bureautiques : bureau, étagères, armoire
- Matériels didactiques : livres pédagogiques, tableaux
- Matériels éducatifs : jeux, ballons, fournitures pour les travaux manuels
- Mobiliers de salle : chaises, tables, tables-bancs
- Matériels des ateliers professionnels : four, ustensiles de cuisine et de pâtisserie, outils de jardinage.

A noter :

- l'apport important de l'Ambassade du Japon à Madagascar dans le domaine de la construction et/ou la réhabilitation des locaux
- les difficultés de transport des usagers lors des déplacements à l'extérieur du Centre, notamment pour les activités sportives (piscine, manifestations...).

4. Les moyens financiers

- La participation des parents et/ou parrains constitue la principale source de recettes de l'établissement. Pour l'année 2010-2011, ces participations s'élèvent à :
 - frais généraux, 50.000 Ar / an
 - frais éducatifs, 30 000 Ar /mois
 - frais de cantine, 1 300 Ar / jour pour les particuliers et 20 000 Ar /mois pour les ONG qui placent des enfants au Centre.

Sur les 43 usagers actuels, 15 bénéficient d'un parrainage financier directement en relation avec La Source et 12 sont pris en charge financièrement par diverses ONG nationales.

- Levée de fonds deux fois par an sous forme d'opérations diverses (soupe, bûche de Noël, chocolat...).
- Aides extérieures :
 - Consulat de Monaco à Madagascar, 100 000 Ar / mois
 - Handicap International
 - subvention versée par l'association anglaise Money for Madagascar
 - aides ponctuelles de la part de l'Eglise Irlandaise, de la Fondation Bunty et du Coleg Elidyr (Angleterre).

IV. EVALUATION ET SUIVI

L'évaluation de la progression globale de l'utilisateur se fait à travers une fiche d'appréciation par activité portant les observations particulières de l'éducateur référent avec l'aval de la coordinatrice. Le Projet Educatif Individuel (PEI) passe par trois phases :

- a) évaluation de la problématique, c'est-à-dire de la situation sociale de l'utilisateur au démarrage de la prestation de service avec une détermination de sa balance personnelle, de ses points forts et de ses points faibles eu égard à son insertion, sa sociabilité et tout ce qui peut y concourir.
- b) définition de la stratégie à mettre en œuvre, les priorités d'action et les dispositifs et attitudes ou réponses à adopter
- c) évaluation des effets, assortis d'indicateurs, devant déboucher sur une décision relative à la stratégie : reconduction, réajustement ou changement.

Le P.E.I. est évalué trimestriellement ; la synthèse est annuelle. Pour la mise à jour du dossier personnel de l'usager, chaque section possède un journal de bord dans lequel l'éducateur transcrit ses observations.

L'évaluation des prestations est interprétée en réunion d'équipe au travers de la motivation et de l'intérêt au travail manifesté par l'enfant/ jeune actif dans le contexte des différentes activités proposées pour donner de la crédibilité aux services rendus.

L'évaluation globale de l'institution est marquée par sa viabilité et son développement continu et pérenne : l'augmentation de l'effectif présent pour tendre vers la capacité d'accueil réelle du Centre ainsi que celle des sorties en insertion socio-économique des usagers adultes peuvent être retenues comme indicateurs pertinents après vingt années d'existence et la réorganisation des services.

Ce Projet d'Etablissement fera donc l'objet d'une évaluation annuelle permettant de faire le point sur sa mise en œuvre et d'apporter les ajustements nécessaires pour son actualisation, compte tenu des modifications éventuelles des moyens humains, financiers et matériels dont le C.A.I.T. La Source pourrait disposer.

PERSPECTIVES

Le Projet d'Etablissement sert de document de référence et d'outil de travail pour les professionnels. Il permet de cadrer leurs tâches et obligations pour le mieux-être des usagers et de leurs familles.

Résultat d'un travail commun de l'équipe actuelle, ce Projet d'Etablissement doit rester un chantier permanent pour l'amélioration de la qualité des services rendus à l'ensemble des bénéficiaires, usagers et familles. Il est de plus en plus impératif de s'adapter à la demande et de développer une capacité à innover dans un contexte concurrentiel et ouvert à l'arrivée de nouveaux acteurs.

Grâce à l'appui technique offert par Handicap International dans le cadre du Projet « Ensemble différemment », une nouvelle dynamique s'est instaurée à La Source. Le travail de redressement des points faibles repérés, notamment dans le domaine de la gestion administrative et financière, est en route. Les projets ne manquent pas : extension du bâtiment en partenariat avec l'Ambassade du Japon, extension du CAIT à Ilafy pour la classe camping et l'agro élevage, diversification des ateliers d'apprentissages afin de mettre en place des activités génératrices de revenus et de parvenir à une meilleure insertion professionnelle en milieu ordinaire des usagers. Il s'agit maintenant d'étoffer les moyens matériels et de renforcer les compétences du personnel.

Le plan d'action établi pour les trois prochaines années définit les étapes prévues pour assurer non seulement la pérennisation de l'établissement mais surtout son développement dans le respect de ses missions et objectifs.

ANNEXES

Annexe 1 : Statuts de l'A.P.A.J.H.M.M.

Annexe 2 : Fiche de renseignements portant engagement des parents à l'admission

Annexe 3 : Fiche d'évaluation individuelle (TOMBON'EZAKA)